

DÉLIBÉRATION N° DEL-23-046

Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Régional Occitanie au titre de l'année 2023

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.
Séance du 5 juillet 2023

Le 5 juillet de l'an deux mille vingt-trois, à quatorze heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement public du Capitole, régulièrement convoqué le 27 juin 2023, s'est réuni au Théâtre du Capitole – Studio ballet.

PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9 Présents : 7 Procuration : 2 Date de convocation : 27 juin 2023

Présents :

Représentants de Toulouse Métropole :

- M. Francis Grass
- M. Gérard André
- Mme Ida Russo
- Mme Brigitte Bec
- M. Henri de Lagoutine
- Mme Sophie Lamant

Représentant de l'État :

- M. Michel Roussel

Procuration :

- Mme Nicole Yardéni a donné pouvoir à M. Francis Grass
- M. Olivier Mantéi, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à Mme Ida Russo

Assistent à la séance :

Mme Claire Roserot de Melin, directrice générale de l'Établissement public du Capitole.
Mme Isabelle Arnaud-Roy, directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Établissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, directrice générale de l'Établissement public du Capitole, assure le secrétariat.

EXPOSÉ

L'Orchestre national du Capitole participe à la diffusion musicale et donne une renommée de haut lieu de production symphonique à Toulouse, au département de Haute-Garonne, à la région Occitanie, mais également au plan national et international.

Labellisé *Orchestre national en région* en 1980, l'Orchestre national du Capitole a largement développé ses prestations en région depuis 1992, date de signature de la toute première convention triennale. Ainsi, conscient de l'effort fait par Toulouse Métropole et de l'intérêt que constitue la présence de l'Orchestre pour les villes de la Région, le Conseil Régional lui apporte son soutien depuis de très nombreuses années.

Par ailleurs, labellisé *Opéra national en région* en 2021, l'Opéra national du Capitole a développé un solide projet de rayonnement régional, formation professionnelle, soutien aux métiers d'arts... qui entre pleinement dans le champ de compétence de la Région.

Il paraît légitime, dans ces conditions, compte tenu de l'effort financier consenti par Toulouse Métropole au bénéfice de cette institution, de solliciter le soutien du Conseil Régional Occitanie pour l'Établissement public du Capitole.

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Capitole,
Entendu l'exposé de M. le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

De solliciter de la Région Occitanie une subvention de fonctionnement pour l'année budgétaire 2023, au titre du travail réalisé par l'Établissement public du Capitole sur le territoire régional.

Article 2 :

D'autoriser M. le Président à signer le contrat de subventionnement correspondant avec le Conseil Régional Occitanie et tout acte nécessaire à cet effet.

Article 3 :

Cette délibération prévoit d'inscrire la somme sollicitée en recettes de fonctionnement pour l'exercice concerné. Les titres de recettes afférents à cette inscription budgétaire seront émis une fois les arrêtés attributifs et/ou notifications reçus par l'Établissement public du Capitole.

Résultat du vote :

POUR : 9

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NON PARTICIPATION AU VOTE :

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Reçu en Préfecture le :

Publié par affichage le :

Le Président de séance,
Francis Grass